

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

> 6 route des artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex

Nº 2015-9798/DENV

Sa Directrice

•

Nouméa, le

07 AVR. 2015

a

Monsieur Directeur général délégué Calédonienne de services publics BP 179 98845 Nouméa cédex

Objet: installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Quai d'apport volontaire de déchets dans le quartier de Magenta, commune de Nouméa

Référence : déclaration de changement d'exploitant reçue le 20 mars 2015 Pièces jointes : - un récépissé de déclaration de changement d'exploitant

- une copie de l'arrêté n° 2556-2013/ARR/DENV du 14 octobre 2013
- un mémo relatif à l'autorisation ICPE

Monsieur le directeur général délégué,

Veuillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration de changement d'exploitant n° 2015-9796/DENV du 2 avril 2015 délivré à la Calédonienne de services publics, concernant l'exploitation d'un quai d'apport volontaire de déchets dans le quartier de Magenta, sis lots 64 et SN de la section Magenta, commune de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint l'arrêté n° 2556-2013/ARR/DENV du 14 octobre 2013 fixant les prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général délégué, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice de l'environnement par intérim



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

> 6 route des artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex

> > Téléphone : 20 34 33

Télécopie : 20 30 06

Courriel: denv.contact@province-sud.nc

Nº 2015-9796/DENV

Nouméa, le 2 avril 2015

RECEPISSE

de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée

* * *

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 20 mars 2015, de la Calédonienne de services publics (CSP), concernant l'exploitation d'un quai d'apport volontaire de déchets dans le quartier de Magenta, sis lots 64 et SN de la section Magenta, commune de Nouméa, précédemment exploité par la commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2710	Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	$S = 4311 \text{ m}^2$	S > 2500 m ²	Autorisation	Arrêté n° 2556-2013 /ARR/DENV du 14 octobre 2013

Monsieur le directeur général délégué de la Calédonienne de services publics est tenu de se conformer à l'arrêté susmentionné fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le président et par délégation, la directrice de l'environnement par intérim

Céline MARTINI



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex Tél : 20 34 35 – Fax : 20 30 06 Mail :

Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e)
Qualité de
Accuse réception du récépissé de changement d'exploitant n° 2015-9796/DENV, daté du 2 avril 2015, concernant l'exploitation d'un quai d'apport volontaire de déchets dans le quartier de Magenta, commune de Nouméa,
En date du

Signature